

Règlement 2023 de la Sky Race de Montgenèvre

A. Lieu, date et nature de la compétition

La manifestation sportive - **la Sky Race de Montgenèvre** - se déroulera les 15 & 16 juillet 2023 sur le territoire de la commune de Montgenèvre (05100).

a – Epreuves et Horaires

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART & ARRIVEE	TARIFS	CATEGORIES
Le KV (kilomètre vertical) du Chaberton [3,5km/1000m D+]	15 juillet 9h00	Dep. : Sentier du Col du Chaberton - alt. 2130m Arr. : Mont Chaberton – alt. 3130m	10€ jusqu'au 31/05 puis 15€	A partir de Junior (né-e en 2005 et avant)
Les trails enfants	15 juillet 18h00	Front de neige - Montgenèvre	Gratuit	Eveil athlétique jusqu'à Minime
La Sky Race solidaire [7km/120m D+]	15 juillet 18h30		10€	A partir de Cadette (né-e en 2007 et avant)
La Sky Race Intégrale [40km/2700m D+]	16 juillet 7h00	Départ : Route d'Italie – Montgenèvre Arrivée : Front de neige – Montgenèvre	36€ jusqu'au 31/05 puis 41€	A partir d'Espoir (né-e en 2003 et avant)
La Sky Race des Anges [28km/1700m D+]	16 juillet 9h00		26€ jusqu'au 31/05 puis 31€	A partir d'Espoir (né-e en 2003 et avant)
La Sprint Sky Race [15km/850m D+]	16 juillet 9h30		16€ jusqu'au 31/05 puis 21€	A partir de Junior (né-e en 2005 et avant)

b – Horaires et lieux des retraits des dossards :

Les dossards pourront être retirés dans l'aire de départ/arrivée :

- Samedi 15 juillet de 7h30 à 8h30 pour le KV et de 15h00 à 18h30 pour les trails.
- Dimanche 16 juillet de 6h00 à 9h00

B. Organisateur

La Sky Race de Montgenèvre est organisée par l'association SMAG, en collaboration avec AS2Pic, la Mairie et l'Office de Tourisme de Montgenèvre, et avec le soutien de l'association Courir en Briançonnais.

Contact organisation : Arthur GUNTZ. Tel. : 06 52 68 42 47, courriel : trail@skyrace-montgenevre.run, site internet : <https://skyrace-montgenevre.run>

C. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Ouverture et clôture des inscriptions

- Les inscriptions ouvriront le 15 décembre 2022 ;
- La clôture des inscriptions **en ligne** est fixée à vendredi 14 juillet à 20h00.

b – Prestations inclus dans l'inscription :

Pack courses = le dossard, le cadeau de bienvenue, les ravitaillements.

c - Tarifs d'inscriptions

- Les trails enfants : Gratuit
- Le KV du Chaberton [3,5km/1000m D+] : 10€ jusqu'au 31/05 puis 15€ ;
- La Sky Race solidaire [7km/120m D+] : 10€ ;
- La Sky Race Intégrale [40km/2740m D+] : 36€ jusqu'au 31/05 puis 41€ ;
- La Sky Race des Anges [28km/1700m D+] : 26€ jusqu'au 31/05 puis 31€ ;
- La Sprint Sky Race [15km/850m D+] : 16€ jusqu'au 31/05 puis 21€.

Bénéficiez de 5€ de réduction pour toute participation au KV + 1 trail le dimanche.

Info + : la Sky Race de Montgenèvre soutient cette année l'ONG Pure Océan. A ce titre, seront reversés à la fondation : l'intégralité du montant des inscription à la Sky Race solidaire et 2€ pour les courses du dimanche.

d – Catégories d'âges :

Voir page 1.

e – Certificat médical :

Pour les trails enfants, pas de certificat médical exigé.

Pour le KV et les trails, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- **soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le certificat médical pourra être remis lors de l'inscription en ligne sur le site de notre prestataire (version numérisée).

f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur l'avant du corps, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

h – Matériel de sécurité

L'organisation ne souhaite pas imposer de matériel très strict aux participants, et estime que c'est aux coureurs d'être responsables dans leur comportement et le matériel qu'ils jugent utiles d'avoir pour une journée en montagne.

Toutefois, pour les trails du dimanche 16 juillet, un minimum de matériel est obligatoire : Réserve d'eau de 0,5L minimum, réserve alimentaire, une veste anti-pluie (selon conditions météorologiques) ou un coupe-vent, téléphone portable, un gobelet pour le ravitaillement.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera une pénalité temporelle ou la disqualification de l'athlète.

Matériel obligatoire spécifique pour la Sky Race Intégrale (40km) et la Sky Race des Anges (28km) : réserve d'eau d'0,75L et couverture de survie.

Le matériel obligatoire pourra être modifié selon les conditions météorologiques et sera annoncé la veille de la course.

i – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Toutefois, en cas de non-participation :

- Il sera possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par courriel à l'organisateur avant le vendredi 14 juillet à 20h00. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisateur dans le délai imparti, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Ou de reporter son inscription à l'année suivante.

j – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

D. Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n° 147 204 577 souscrite auprès de la MMA.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

E. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Réclamations

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du Directeur de course (Arthur Guntz). Les décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée.

d – Assistance

Le concurrent pourra recevoir assistance (alimentation, hydratation) par un accompagnateur dans les zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

e – Barrières horaires

- **Sky Race :**
 - o Km 12 – Montgenèvre centre à 9h30 (2h30 de course)
 - o Km 26 – Montgenèvre Durancia à 12h45 (5h45 de course)
- **Sky Race des Anges :** Km 14 – Montgenèvre Durancia à 12h00 (3h de course)
- Pas de barrières horaires sur les autres courses

f – Temps de courses maximales

- KV du Chaberton : 2h de course max.
- **Sky Race :** 9h00 de course max.
- **Sky Race des Anges :** 6h00 de course max.
- Pas de temps limites sur les autres courses

f – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

F. Classements et récompenses

a – Récompenses

Pour chaque course, seront récompensés :

- Les 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes ;
- La première/le premier de chaque catégorie (hors « scratch »).

L'organisation se réserve le droit de ne pas récompenser les catégories si le nombre de participants est insuffisant.

b – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la course et du prestataire chronométrateur : www.as2pic.org/resultats.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire directement la demande à l'adresse arthur@as2pic.org).

G. Ravitaillements

Pour la Sky Race solidaire (7km) et la Sprint Sky Race (15km) : courses en autonomie complète, pas de ravitaillement sur le parcours. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera prévu à l'arrivée, sauf pour le KV.

Pour la Sky Race des Anges (28km) : cette course est en **semi-autonomie**, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, et au minimum 0,75L d'eau. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera installé au **Km 14 : Montgenèvre Durancia**. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera aussi prévu à l'arrivée.

Pour la Sky Race Intégrale (40km) : cette course est en **semi-autonomie**, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, et au minimum 0,75L d'eau. Deux stands de ravitaillements solides et liquides seront installés aux :

- Km 12 : Montgenèvre centre ;
- Km 26 : Montgenèvre Durancia.

H. Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur sentiers/pistes/chemins en milieu naturel.

b – Secours des concurrents

Les secours sont assurés par la Protection Civile des Hautes-Alpes.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

I. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet, ainsi que le strict respect du parcours balisé, sans coupe afin de préserver les habitats naturels en bordure de sentiers soumis à érosion, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

J. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

K. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucun des frais engagés par l'organisateur ne pourra être remboursé aux participants.